



Les Martres-de-Veyre
naturellement c tre

Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoy  en pr fecture le 27/04/2023
Re u en pr fecture le 27/04/2023
Publi  le
ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_16-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune, d ment convoqu , s'est r uni   la Mairie, sous la pr sidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de pr sents : 19

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/04/2023

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - R gis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Gr gory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Fr d ric MASSON - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - David PERREIRA - S bastien BERNARD - Damien COULON - Lucie DEQUESNES

ONT DONNE POUVOIR : -  ric CANDIOLO (Procuration   Martine BOUCHUT) - Catherine LOPEZ (Procuration   Laurence DELAVET).

ABSENTS : - St phanie DUBIEN- Jocelyne MOGENROS- Evelyne KERJOLIS-CAUVIN- Anthony VAZEILLE - C cile MANDONNET- K vin TREMOUILLE.

Gr gory DESTOMBES a  t   lu secr taire.

n  2023-04-16

CM du 26.04.2023

Objet : Travaux  clairage en LED salle de sport

La commune a sollicit  l'inscription au programme d' clairage public les travaux vis s en objet. L'estimation des d penses s' l ve   32 000  HT.

Territoires d' nergie prendra en charge la r alisation de ces travaux en finan ant dans la proportion de 50% du montant HT.

La commune participera   concours  gal   50% de ce montant soit 16 004.80  HT. (Int gralit  du montant de l' cotaxe TTC   la charge de la commune).

Le syndicat de gestion du coll ge participera   hauteur de 75%, soit 12 003.60 .

Apr s en avoir d lib r , le Conseil municipal,   la majorit  des suffrages :

- **APPROUVE** les travaux d' clairage d sign s ci-dessus ;
- **AUTORISE** monsieur le maire ou son repr sentant   signer la convention avec Territoires d' nergie.

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

M. le Maire certifie, sous sa responsabilit , le caract re ex cutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours aupr s du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un d lai de deux mois   compter de sa publication et sa transmission aux services de l' tat.

Fait et d lib r  en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 27 avril 2023

Le maire,
Pascal PIGOT



Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le



ID : 063-216302141-20230426-DB_2023_04_16-DE